

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 14 octobre 2025
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	26 sept. 2025	01 oct. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
-Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.
-La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 octobre 2025

Date

original signé par
Annie Lebreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 octobre 2025

Date